

L'article s'intitule «Les citoyens de demain» et concerne principalement le choix de l'exercice du droit de vote des jeunes population.

Il a été écrit par Catherine Vincent et a été publié dans le journal *Le Monde* du 25 février 2017.

Du fait de la date de publication, on trouve beaucoup de références relatives aux élections présidentielles de 2012.

Tout d'abord, on peut noter que le taux de participation des primo-votants est presque aussi élevé que l'ensemble de la population lorsqu'il s'agit des élections présidentielles comme le stipule le texte «80 % des jeunes déclarent s'y intéresser contre 84 % pour l'ensemble de la population»

Ceci confirme l'intérêt que portent les jeunes aux élections présidentielles.

Par contre, le taux d'abstention des 18-24 ans est le plus fort pour toutes les élections intermédiaires qui ont eu lieu depuis 2012. Comme le souligne le texte, ce taux d'abstention est de 64 % alors qu'il n'est que de 52 % pour les plus de 24 ans et seulement de 37 % pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Ces chiffres démontrent qu'il existe une grande distorsion de l'intérêt que portent les français aux élections en fonction de leur tranche d'âge.

L'article nous apprend que «le vote est à présent considéré par la jeune génération comme un droit alors qu'il était perçu autrefois comme le devoir du bon citoyen»

Enfin, nous pouvons expliquer l'absentéisme par la conception des français âgés de 18 à 24 ans qu'ils ont de la politique et la citoyenneté. Il ressort du test que 87 % des personnes concernées n'ont pas confiance dans la politique et que 99 % d'entre eux pensent ou considèrent que ceux qui font de la politique sont plus ou moins corrompus. Par conséquent, on peut dire que beaucoup de français estiment qu'ils sont mal représentés par les hommes politiques qui les gouvernent.

En effet, le document répond bien de manière pertinente au sujet du droit de vote.

Car il traite l'ensemble des élections, présidentielles et intermédiaires. De plus, il nous démontre, chiffres à l'appui les taux d'absentéisme et de participation aux diverses élections de tous les français en les distinguant par leurs tranches d'âge respectives.

Le droit de vote est donc exercé par chaque citoyen selon son libre arbitre.